

SCI TCA2

Construction d'un immeuble de bureaux

2 Avenue Pierre Gilles de Gennes – 37540 SAINT-CYR/LOIRE

PROJET-DOSSIER DE CONSULTATION DES ENTREPRISES

Mars 2026



CAHIER DES CLAUSES TECHNIQUES PARTICULIERES

LOT N°10 : PEINTURES

MAITRISE D'OUVRAGE :

SCI TCA
5, rue Pina Baush
37200 TOURS

BUREAU DE CONTROLE :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.17.70.05.59
Email : francois.ronce@apave.com

COORDONNATEUR SPS :

APAVE
26, rue des Frères Lumières
37176 CHAMBRAY-LES-TOURS
Tél : 06.79.60.80.60
Email : franck.jay@apave.com

MAITRISE D'ŒUVRE :

BOURGUEIL & ROULEAU architectes d.p.l.g.
46, avenue de la Tranchée – 37 100 TOURS
Tél : 02.47.54.53.89 - Fax : 02.47.54.15.99
Email : agence@bourgueilrouleau-architectes.fr

BET VRD – INEVIA

9, Quai de la Gare - 37270 MONLOUIS-SUR-LOIRE
Tél : 02.47.41.33.71
Email : j.guicheteau@inevia.pro

BET STRUCTURE – AUBERT STRUCTURE

16, rue des Montils - 37520 LA RICHE
Tél : 02.47.38.51.44
Email : contact@aubert-structures.fr

BET FLUIDES THERMIQUE ELECTRICITE – CALLU

Rue Jacqueline Auriol – 37700 LA VILLE AUX DAMES
Tél : 02.47.50.91.16
Email : t.mureau@betcallu.fr s.jolly@betcallu.fr

ECONOMISTE – C²A

70b, Avenue André Maginot – B504 – 37100 TOURS
Tél : 02.47.80.31.75
Email : frederic.caron@c2a-economie.fr

BET ACOUSTIQUE – ITAC

5 rue Menou – 44000 Nantes
Tél : 02.40.14.01.95
Email : l.dagouret@itac-acoustique.fr

OPC – Polytec

ZAC La Châtaigneraie – 1 rue de la Briaudière –
Bâtiment C – 37510 BALLAN-MIRE
Tél : 02.47.80.06.42
Email : thomas.dollet@polytec37.com

SOMMAIRE

Lot n° 10. PEINTURES - SIGNALÉTIQUES 3

10.1. GENERALITES :	3
10.1.1. PRESCRIPTIONS GENERALES	3
10.1.1.1. Préambule	3
10.1.1.2. Objet et connaissance des travaux	3
10.1.1.3. Obligations de l'entrepreneur	3
10.1.1.4. Echantillons de teintes	3
10.1.1.5. Durée contractuelle des travaux	3
10.1.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES	3
10.1.2.1. Qualité des matériaux	3
10.1.2.2. Sécurité et protection de la santé	4
10.1.2.3. Exécution des ouvrages de peinture	4
10.1.2.3.1. Généralités	4
10.1.2.3.2. Application des couches intermédiaires et de finition	4
10.1.2.3.3. Préparation des surfaces à peindre	5
10.1.2.3.4. Ponçages	5
10.1.2.3.5. Rechampissages et changements de tons	5
10.1.2.3.6. Echantillons de teintes :	5
10.1.3. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES	5
10.1.3.1. Réception des surfaces	5
10.1.3.2. Etats de finitions	6
10.1.3.3. Nettoyage	6
10.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :	6
10.2.1. Etat des supports	7
10.2.2. PEINTURES INTERIEURES :	7
10.2.2.1. Enduit GS	7
10.2.2.2. Peinture sur murs et cloisons	7
10.2.2.3. Peinture mate sur plafonds	7
10.2.2.4. Peinture sur boiserie intérieure	7
10.2.2.5. Peinture sur ouvrages métalliques	8
10.2.2.6. Peinture de sol escalier	8
10.2.2.7. Canalisations	8
10.2.2.8. Joints acryliques	9
10.2.3. SIGNALÉTIQUES INTERIEURES :	9
10.2.3.1. Signalétique de portes	9
10.2.3.2. Plans d'évacuation	9
10.2.3.3. Plans d'intervention	9
10.2.4. NETTOYAGES :	10
10.2.4.1. Nettoyage des locaux	10
10.2.5. DIVERS :	11
10.2.5.1. Réservations et travaux divers	11
10.2.5.2. Dossier D.O.E.	11

Lot n° 10. PEINTURES - SIGNALÉTIQUES

10.1. GENERALITES :

10.1.1. PRESCRIPTIONS GÉNÉRALES

10.1.1.1. Préambule

Lors de l'étude du projet et avant remise de son offre, l'entrepreneur doit prendre connaissance et tenir compte des exigences des clauses exposées dans les divers documents faisant l'objet du marché de travaux.

10.1.1.2. Objet et connaissance des travaux

Les travaux faisant l'objet des présents documents consistent aux travaux construction d'un bâtiment de bureaux, situé au 2 avenue Pierre Gilles de Gennes à SAINT-CYR-SUR-LOIRE (37540).

10.1.1.3. Obligations de l'entrepreneur

Le présent lot doit être déterminé conformément aux plans de l'Architecte et aux indications du présent document. L'entrepreneur ne pourra ignorer les prestations des autres corps d'état dont les travaux sont exécutés en liaison avec les siens. Enfin, il est précisé que l'entrepreneur ne pourra arguer d'un oubli de localisation du devis descriptif, pour prétendre à supplément sur le prix forfaitaire de son marché, si l'ouvrage concerné figure aux plans et inversement.

10.1.1.4. Échantillons de teintes

L'entreprise devra préparer à ses frais et suivant les indications du Maître d'oeuvre, des échantillons en nombre suffisant pour lui permettre de fixer les teintes et grains définitifs de la peinture terminée. Ces échantillons seront exécutés sur place, sur subjectiles préparés conformément aux prestations contractuelles, aux emplacements définis par le Maître d'oeuvre et sur des panneaux de grande surface.

10.1.1.5. Durée contractuelle des travaux

L'entreprise fournira un planning détaillé de ses interventions. Elle devra s'assurer que ce planning soit compatible avec le planning prévisionnel de la Maîtrise d'oeuvre joint au DCE.

10.1.2. PRESCRIPTIONS TECHNIQUES

10.1.2.1. Qualité des matériaux

REGLE GÉNÉRALE : Tous les matériaux employés devront répondre aux normes NF ou aux avis techniques attribués. En cas d'emploi de matériaux spéciaux hors des normalisations ci-dessus, tous documents et dossiers d'agrément seront présentés en annexe de l'offre de prix. Le maître d'oeuvre se réserve après avis du bureau de contrôle d'en accepter l'utilisation toutefois limitée.

10.1.2.2. Sécurité et protection de la santé

Les dépenses d'intérêt commun (Equipements, sécurité, santé, etc.) sont définies et réparties dans le C.C.A.P établi par le Maître d'Ouvrage et dans le P.G.C.S.P.S. (Plan Général de Coordination en matière de Sécurité et de Protection de la Santé) établi par le coordonnateur de sécurité désigné par le Maître d'Ouvrage.

Chaque entreprise se référera obligatoirement à ces documents afin de déterminer l'affectation et la répartition des dépenses communes.

Les prestations affectées à chaque entreprise seront chiffrées et incluses dans l'offre de prix et réputées rémunérées par le prix du marché.

10.1.2.3. Exécution des ouvrages de peinture

10.1.2.3.1. Généralités

Les travaux de peinture seront exécutés sur des subjectiles parfaitement sec. L'application des peintures, enduits et préparations assimilées ne devra être effectuée :

- Ni par température ambiante inférieure à + 12° c,
- Ni par une atmosphère humide susceptible de donner lieu à des condensations,
- Ni sur des subjectiles gelés ou surchauffés. Avant application de tout rebouchage, enduit, peinture ou produit quelconque, les surfaces à traiter devront être débarrassées des souillures de toute nature, telles que poussières, détrit, traces d'huiles ou de graisses, projections de mortier ou de plâtre, etc...

Le niveau de prestations demandées sera déterminé d'après le D.T.U.59.1 - TRAVAUX DE PEINTURE (NF P 74-201)

En aucun cas, il ne sera appliqué de couche de peinture avant que la couche précédente ne soit sèche et dure. Les délais de séchage entre couches successives seront ceux indiqués par le fabricant des produits utilisés. Les travaux de peinture qui auraient souffert d'un état atmosphérique incompatible avec leur bonne réalisation ou leurs conditions normales de séchage, seront refusés. L'entreprise devra leur réfection sans indemnité.

10.1.2.3.2. Application des couches intermédiaires et de finition

Les couches successives seront de tons légèrement différents en partant du ton clair pour aboutir à la teinte finale choisie par le Maître d'oeuvre, au vu des échantillons, dont il est fait mention ci-après. Sauf spécification contraire, le choix du mode d'application des produits incombe à l'entreprise, sauf pour l'application des couches primaires sur métaux où l'emploi de la brosse est obligatoire.

Avant application de toute nouvelle couche, toute révision sera faite, les gouttes et coulures grattées, toutes irrégularités effacées. Lorsque les fabricants auront fixé des règles d'emploi pour leurs produits, ces règles devront être rigoureusement observées. Après l'achèvement et le séchage de la couche de finition :

- Le support devra être complètement masqué,
- Les arêtes et parties moulurées devront être bien dégagées,
- Le ton définitif devra être tout à fait régulier et conforme au ton de l'échantillon accepté par le Maître d'oeuvre, correspondant à l'ouvrage ou partie d'ouvrage,
- Les reprises ne devront pas être visibles, les applications d'une même face ne devant pas comporter de reprise,
- L'application des peintures ne devra donner lieu à aucune surépaisseur anormale dans les feuillures,
- Les quincailleries et en particulier les parties mobiles des serrures et verrous, crémones, etc., devront être débarrassées de toutes peintures.

10.1.2.3.3. Préparation des surfaces à peindre

Toutes les surfaces destinées à être traitées dans les conditions définies au cours des articles qui vont suivre, préparées selon les règles de l' Art, devront constituer le support convenable aux ouvrages de peinture. Que ces ouvrages de préparation soient ou non spécifiquement décrits au cours des articles qui vont suivre, ils sont inclus au prix du marché. Ils seront effectués suivant les règles de l' Art et en fondation :

- De la nature de la surface à peindre,
- Du système de peinture et plus directement de la couche primaire,
- De l'aspect final requis après peinture. Ils comprendront tous égrenages, ponçages, brossages (à la brosse métallique lorsqu'il y a lieu), nettoyage et dégraissage par tous moyens, des surfaces métalliques, avec, s'il y a lieu, décalaminage.

10.1.2.3.4. Ponçages

Indépendamment des ponçages ressortissant de la préparation des surfaces évoquées ci-dessus, sont à prévoir tous les ponçages intermédiaires sur enduits, sur rebouchages ou entre couches, nécessaires à l'obtention de l'aspect final, requis après peinture et ce, sans qu'il soit besoin de revenir sur ces prestations au cours des définitions d'ouvrages.

10.1.2.3.5. Rechampissages et changements de tons

Tous les ouvrages de peinture seront soigneusement exécutés avec tous les rechampissages parfaitement exécutés sur revêtements de faïence, appareils sanitaires, boiseries apparentes, verres, etc.

10.1.2.3.6. Echantillons de teintes :

L'entreprise devra préparer à ses frais et suivant les indications du maître d 'oeuvre, des échantillons en nombre suffisant pour lui permettre de fixer les teintes et grains définitifs de la peinture terminée.

Ces échantillons seront exécutés sur place, sur supports préparés conformément aux prestations contractuelles, aux emplacements définis par le maître d'oeuvre et sur des panneaux de grande surface.

10.1.3. PRESCRIPTIONS PARTICULIERES

10.1.3.1. Réception des surfaces

L'entreprise titulaire des travaux du présent chapitre doit reconnaître les surfaces avant de les peindre et faire, si nécessaire, des réserves par écrit avant le début des travaux.

L'entreprise est tenue de consulter les responsables des autres corps d'état, afin d'être renseigné sur les ouvrages à peindre. Les surfaces détériorées par la plomberie, le chauffage ou l'électricité et les surfaces détériorées par les inondations dues au bris de vitres, aux défauts de la couverture, de plomberie ou de chauffage, seront reprises au présent lot et incluses dans le compte prorata ou le compte interentreprises. Lors de l'exécution des travaux du présent lot, l'entreprise a la charge de l'état de propreté de son chantier. Elle doit assurer la protection des surfaces qui pourraient être attaquées, tachées ou détériorées par les produits qu'il utilise.

Seront réputés détériorés tous les ouvrages qui n'auraient pas repris leur aspect parfaitement normal après le nettoyage consécutif aux travaux de l'entreprise de peinture.

La remise en état des ouvrages détériorés pourra aller jusqu'à leur remplacement, ou réfection complète, et incombe à l'entreprise titulaire des travaux du présent lot.

Celle-ci pourra en aucun cas se soustraire à cette obligation lorsque sa faute ou sa négligence auront été constatées.

10.1.3.2. Etats de finitions

Le D.T.U 59.1 (norme NF P 74 201) définit 4 niveaux de qualité ou états de finition:

- Finition "C" : Le film de peinture couvre le support. Il lui apporte un coloris, mais l'état de finition de surface reflète celui du support. Des défauts locaux de pouvoir masquant et de brillance sont tolérés. La finition "C" est d'aspect poché. Cette finition correspond à l'ancienne appellation "Travaux élémentaires"
- Finition "B" : La planéité générale initiale n'est pas modifiée. Les altérations accidentelles sont corrigées. Quelques défauts sont admis. La finition "B" est d'aspect poché. Cette finition correspond à l'ancienne appellation "Travaux courants"
- Finition "A" : La planéité finale est satisfaisante. Il aura été procédé aux travaux préparatoires jugés nécessaires. De faibles défauts d'aspect sont tolérés. Le réchappissage ne présente pas d'irrégularités (ni détrempe, ni saignement, ni remontées). L'aspect d'ensemble est uniforme, soit finement poché, soit lissé. Cette finition correspond à l'ancienne appellation "Travaux soignés"
- Finition "Spécifique" : La finition tendue ne s'exécute que sur prescription spéciale à inclure aux documents particuliers du marché. Cette finition correspond à l'ancienne appellation "Travaux très soignés"

Il convient de noter qu'en l'absence de précision aux DPM l'état de finition "B" est retenu.

BRILLANCE

Le classement de la norme NF X 08-002 donne les valeurs limites indicatives de brillant spéculaire (Bs) :

- Mat : Bs compris entre 0 et 10.
- Mat satiné : Bs compris entre 10 et 20.
- Satiné : Bs compris entre 20 et 45.
- Semi-brillant : Bs compris entre 45 et 60.
- Brillant : Bs supérieur à 60.

(Bs : Paramètres sans dimensions caractérisant quantitativement le brillant d'une couleur de surface).

10.1.3.3. Nettoyage

L'entreprise titulaire des travaux du présent lot doit les nettoyages de mise en oeuvre nécessaires à la livraison des locaux en parfait état de propreté et d'utilisation pour la réception et avant prise de possession par le Maître d'Ouvrage.

Les nettoyages seront exécutés avec soin et avec toutes précautions pour ne pas endommager les métaux et la peinture par les vapeurs d'acides éventuellement employées. Ils seront entrepris immédiatement avant la visite de réception.

10.2. DESCRIPTION DES TRAVAUX :

Toutes les peintures employées devront obligatoirement :

- bénéficier d'un label NF Environnement
- être conforme à la directive européenne COV 2010
- Répondre à la norme NF EN 13.300 Résistance à l'abrasion humide de classes 1 et 2.
- Privilégier les produits A+ concernant l'émission dans l'air intérieur.

Les entreprises devront prendre connaissance de l'étude ACV du BET CALLU et prévoir les produits avec les fiches FDES demandées ou avec des fiches FDES de performances équivalentes.

10.2.1. Etat des supports

L'entrepreneur du présent lot devra procéder à la réception du support pour juger si ses ouvrages peuvent être réalisés dans de bonnes conditions. Il en fera la remarque au Maître d'Oeuvre, qui, éventuellement donnera les directives nécessaires à l'entrepreneur concerné (lot PLATRERIE ou MACONNERIE) pour reprise du support si besoin est.

10.2.2. PEINTURES INTERIEURES :

10.2.2.1. Enduit GS

Travaux préparatoires sur support en béton comprenant égrenage, brossage, époussetage et application d'un enduit garnissant type GS.

LOCALISATION :

Sur supports en béton à peindre (Murs et plafonds).

10.2.2.2. Peinture sur murs et cloisons

Travaux comprenant :

- Brossage, époussetage, enduit repassé sur joints et impression vinyl
- Enduit garnissant GS sur support en voiles BA
- Deux couches de peinture satinée EVOLUTEX de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent (finition B).
- Classement M1
- Teintes et finition suivant choix de l'architecte.

LOCALISATION :

*A prévoir sur murs, poteaux et cloisons de l'ensemble des locaux, hors revêtements muraux.
Y compris chants et contremarches des escaliers intérieurs béton.*

10.2.2.3. Peinture mate sur plafonds

Travaux comprenant :

- Support placo : brossage, époussetage, enduit repassé sur joints
- Support béton : égrenage, brossage, époussetage, enduit garnissant type GS
- 1 couche d'impression
- 2 couches de peinture acrylique type EVOLUTEX de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent, aux résines acryliques et siloxanes,
- Finition et coloris à définir suivant le choix du Maître d'ouvrage.
- Niveau de finition attendue type B.

LOCALISATION :

A prévoir dans :

- *Entretien et Poubelles au RDC*
- *Paillasse et chants d'escaliers béton*
- *Soffites et jouées de plafonds*
- *Plafond rampant sous toiture de la cage d'escalier d'accès en toiture-terrasse.*

10.2.2.4. Peinture sur boiseries intérieures

Travaux comprenant :

- Brossage.
- Impression sur boiseries neuves.
- Rebouchage.
- Ponçage.
- 2 couches de peinture acrylique type EVOLUTEX de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent

- Finition et coloris à définir suivant le choix de l'architecte

LOCALISATION :

A prévoir suivant plans :

- ***Sur bâtis et huisseries bois***
- ***Sur portes prépeintes***
- ***Sur façades de placards techniques***
- ***Châssis vitrés***
- ***Sur plinthes médium***
- ***Et d'une manière générale, sur tous les ouvrages de menuiseries intérieures neuves suivant descriptif du lot Menuiseries Intérieures.***

10.2.2.5. Peinture sur ouvrages métalliques

Travaux comprenant :

- Travaux préparatoires
- Retouche d'antirouille
- Application de 2 couches de peinture PANTINOX de chez LA SEIGNEURIE ou techniquement équivalent.
- Finition et coloris à définir suivant le choix de l'architecte.

LOCALISATION :

A prévoir pour :

- ***Sur huisseries métalliques***
- ***Sur façade de l'ascenseur***
- ***Etc., ainsi que toutes les parties métalliques intérieures destinées à être peintes suivant descriptif des autres corps d'état.***

10.2.2.6. Peinture de sol escalier

Travaux préparatoires sur sols béton suivant état du support et prescriptions du fabricant, et application de 2 couches de peinture de sol anti-poussière type FREITATRAFFIC de chez FREITAG ou similaire, acrylique, bi-composant epoxy en phase aqueuse, compris remontée en plinthe. Travaux préparatoires et mise en oeuvre suivant notice du fabricant.

Prévoir teinte suivant plan de calepinage Architecte.

Prévoir à la charge du présent lot, l'équipement au sol des escaliers intérieurs béton :

- Repérage visuel et tactile par bandes rapportées de couleur différente et antidérapants sur paliers
- Couleur différente sur 1ère et dernière marche de chaque volée
- Contremarches de 10cm mini pour la 1ère et la dernière marche et contrastées visuellement par rapport au reste de la marche
- Bande d'appel à la vigilance rapportée sur la marche supérieure de volée par revêtement en léger relief disposé à 50cm du nez de celle-ci.

LOCALISATION :

- ***Marches, contremarches et palier de l'escalier d'accès sur la toiture-terrasse depuis le R+2***
- ***Contremarches seules des escaliers d'accès aux R+1 et R+2.***

10.2.2.7. Canalisations

Brossage, dégraissage, décapage et ponçage

Une couche de peinture antirouille type TOLLIN PB sauf sur canalisations cuivre nécessitant une couche d'accrochage type WASH PRIMER et deux couches de peinture glycérophthalique satinée

LOCALISATION :

Sur toutes les canalisations apparentes.

10.2.2.8. Joints acryliques

Façon de joint acrylique de finition à la pompe au droit des appareils sanitaires, faïences, miroirs, plafonds suspendus, dessus de plinthes, périphérie des menuiseries intérieures et extérieures, etc., et tous les ouvrages de finitions du présent lot.

LOCALISATION :

Pour l'ensemble des ouvrages attenants aux travaux du présent lot

10.2.3. SIGNALÉTIQUES INTERIEURES :

10.2.3.1. Signalétique de portes

Réalisation d'identification de porte par lettres, plaques et/ou chiffres adhésifs, modèle selon maquette. Dimensions et RAL suivant carnet de détails. Application sur porte ou à côté de la porte.

LOCALISATION :

Sur portes accès locaux entretien, poubelles, VDI, sanitaires, prévoir :

- Lettres découpées adhésive
- Police: century Gothic - 4cm Ht - noir
- Posées verticalement dans l'angle au-dessus de la poignée en titre à la française (lecture de bas en haut)

Sur portes des cabines de WC, prévoir :

- logo PMR et logo classique H/F, adhésif découpé, noir dim: 20x20cm
- Posées dans l'angle au-dessus de la poignée

Sur portes de placards techniques (hall): ENEDIS, EAU, SG, CLIM, FIBRE, VDI, prévoir :

- Lettres découpées adhésive
- Police: century Gothic - 4cm Ht - noir
- Posées verticalement dans l'angle au-dessus de la poignée en titre à la française (lecture de bas en haut)

Pour indicateur de niveau:

- plaque inox brossé de 15x15cm avec chiffre noir 12cm ht et indication niveau en plus petit
- police century Gothic

10.2.3.2. Plans d'évacuation

Fourniture et pose de plans d'évacuation de secours réglementaires, en lettres rouges sur fond fluorescent compris toutes fixations murales.

LOCALISATION :

Suivant réglementations à chaque niveau.

10.2.3.3. Plans d'intervention

Fourniture et pose de plans d'intervention réglementaires à remplir, compris toutes fixations murales.

LOCALISATION :

Suivant réglementations à chaque niveau.

10.2.4. NETTOYAGES :

10.2.4.1. Nettoyage des locaux

L'Entrepreneur du présent lot devra prévoir dans son offre de prix toutes les sujétions nécessaires pour un nettoyage des bâtiments concernés, il laissera toutes les pièces, dégagements, circulations et escaliers dans un parfait état de propreté.

Il devra effectuer le nettoyage des ouvrages suivants :

Sols et plinthes comprenant :

- Une aspiration de toutes les surfaces à traiter.
- Un lavage par serpillière, ou autre moyen n'engendrant pas de détérioration.
- Un rinçage des surfaces par raclettes ou chiffons, sans laisser de peluches, traces, ou rayures.

Vitrages, sur les deux faces, et miroiteries, comprenant :

- Le lavage des surfaces vitrées avec un produit adapté,
- Essuyage des surfaces par raclettes ou chiffons, sans laisser de peluches, traces, ou rayures.

Plafonds et faux-plafonds, comprenant :

- Un dépoussiérage des plafonds au moyen d'aspirateur, brossage, ou essuyage. Les plafonds peints seront lavés et essuyés de manière à ne laisser aucune trace.
- Un époussetage des faux-plafond, et/ou dépoussiérage au moyen d'un aspirateur, suivant les besoins.
- Les produits utilisés pour le nettoyage devront être particulièrement adapté aux surfaces à traiter, ne laissant apparaître aucune auréole, ou détérioration de quelque nature soit-elle.

Quincailleries concernées par les travaux, comprenant :

- Un brossage, visant à faire disparaître toutes traces de plâtre ou peinture, pouvant entraver leur fonctionnement, sans occasionner de rayures, ou de détériorations.
- Un lavage avec des produits adaptés des quincailleries concernées par les travaux.
- Un essuyage par chiffon doux, ne laissant transparaître aucune trace de salissure.

Appareils électriques, comprenant :

- Un brossage, visant à faire disparaître toutes traces de plâtre ou peinture, pouvant entraver le fonctionnement des appareils électriques, tels que : interrupteur, lampes, éclairage de sécurité, moulures PVC, etc., sans occasionner de rayures, ou de détériorations.
- Un lavage avec des produits adaptés.
- Un essuyage par chiffon doux, ne laissant transparaître aucune trace de salissure.

Appareils sanitaires et robinetteries comprenant :

- Le lavage des appareils sanitaires, robinetteries, siphons, tuyauteries apparentes, avec un produit adapté, essuyage des surfaces par chiffons doux, sans laisser de peluches, traces, ou rayures.

Ces travaux de nettoyages comprennent :

- Enlèvement des gravois et évacuation à la décharge, avant la réception des travaux.
- A l'issue de ce nettoyage, les locaux concernés par les travaux devront être dépourvu de toutes tâches de ciment, plâtre, peinture, salissures de quelque nature soient-elles.
- Un soin particulier devra être apporté sur le choix des produits et matériels utilisés pour le nettoyage, et vérifier qu'ils correspondent bien aux tâches à exécuter.
- L'Entrepreneur du présent lot devra prendre toutes les précautions nécessaires pour éviter toutes détériorations des ouvrages nouvellement installés ou existants.
- Il devra donc la remise en état des ouvrages qu'il aura endommagés et les dédommagements envers les tiers.
- Les frais de remise en état restant à la charge de l'entreprise adjudicataire du présent lot.
- Une attention toute particulière devra être observée, concernant le type de produits utilisés, et la manière de procéder, afin d'écartier tous risques d'incidents, résultant d'un manque d'attention. Il sera recommandé de procéder à une coupure momentanée du réseau électrique, en accord avec le maître d'ouvrage, si cela s'avérait nécessaire.

Le présent lot sera chargé de gérer les clefs des logements, en phase OPR-Livraison.

NOTA : Une attention toute particulière devra être observée, concernant le type de produits utilisés, et la manière de procéder, afin d'écartier tous risques d'incidents, résultant d'un manque d'attention. Il sera recommandé de procéder de procéder à une coupure momentanée du réseau électrique, en accord avec le maître d'ouvrage, si cela s'avérait nécessaire.

Prévoir également à ce poste le nettoyage extérieur comprenant également les voiries et abords immédiats de la construction.

LOCALISATION :

Nettoyage complet du bâtiment en 3 phases (OPR, pré-livraisons, livraisons)

10.2.5. DIVERS :

10.2.5.1. Réservations et travaux divers

D'une manière générale, l'entrepreneur du présent lot devra prendre connaissance du descriptif des travaux des autres lots, et notamment des lots techniques, afin de s'informer des limites de prestations des différents corps d'état, et, le cas échéant, prévoir dans son offre tous les travaux nécessaires à la parfaite réalisation des ouvrages.

LOCALISATION :

Suivant plans et descriptifs des autres corps d'état et également les limites de prestations des lots techniques.

10.2.5.2. Dossier D.O.E.

L'entrepreneur réalisera et fournira au maître d'Ouvrage et maître d'oeuvre en fin de chantier le Dossier des Ouvrages Exécutés au format papier et sur support informatique, comprenant :

- Les certificats de garantie
- Les certificats de conformité des installations
- Plans de récolement
- Fiches et avis techniques du CSTB des matériaux et éléments de construction
- PV de classement acoustique
- PV de classement thermique
- PV de classement au feu
- La nomenclature du matériel installé avec indications du fournisseur
- Notice d'emploi et d'entretien des équipements